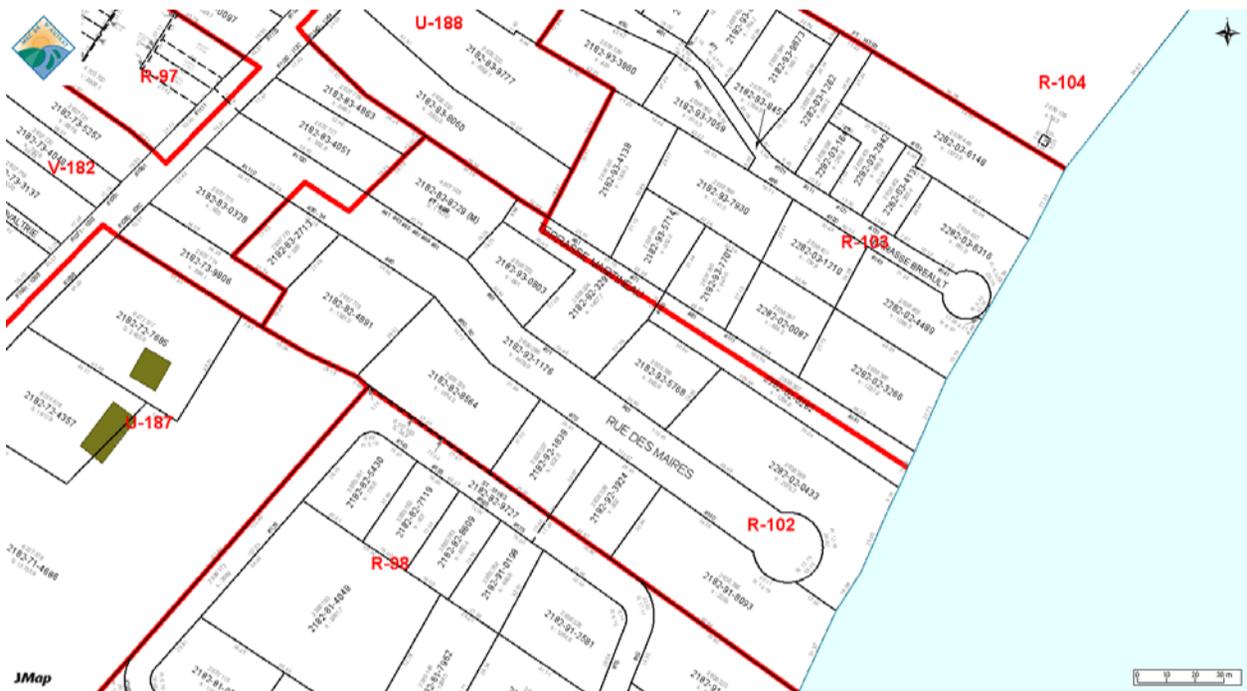


Avis aux personnes intéressées par une consultation écrite d'une durée de 15 jours sur un projet de règlement modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels

Lors d'une séance tenue le 6 décembre 2021, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 110-13-2021 intitulé : **Règlement modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008 afin de permettre les projets de densification dans la zone R-102.**

Le projet de règlement a pour effet d'autoriser, dans la zone R-102 illustrée ci-après, tout projet de densification résidentielle prévu à l'article 4.3 du règlement numéro 110-2008.



Le projet de règlement, le règlement relatif aux usages conditionnels 110-2008 et le règlement de zonage RRU2-2012 en vigueur, ainsi que le plan de zonage peuvent être consultés sur le [site Internet de la Ville](#).

Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

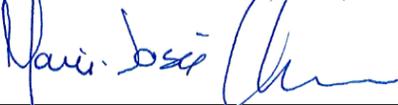
Toute personne intéressée de la Ville de Lavaltrie peut transmettre des commentaires écrits, pendant une période de **15 jours** suivant la publication du présent avis, soit **jusqu'au 23 décembre, inclusivement**.

Les commentaires écrits peuvent être transmis par courriel, être déposés dans la boîte de réception du courrier de l'hôtel de ville ou par la poste aux coordonnées suivantes :

Service du greffe – Ville de Lavaltrie
1370, rue Notre-Dame
Lavaltrie (Québec) J5T 1M5

Courriel : greffe@ville.lavaltrie.qc.ca

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 7 décembre 2021



Marie-Josée Charron, greffière